

# AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue lundi, le 19 juin 2023, les élus ont adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 23-486** : Sur le droit de préemption pour le secteur du Monastère Notre-Dame-de-Mistassini.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini ou sur le site Internet de la MRC au : <https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/avis-public/>.

Le règlement ci-haut entrera en vigueur lorsque toutes les dispositions auront été complétées conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS.



---

Christian Bouchard  
Greffier-trésorier adjoint